

Nous sommes prêts

Avec

LA NOUVELLE DONNE

Pour :

- Les infrastructures de base
- La production locale
- La création d'emploi
- Le logement pour tous
- La sécurité et la défense
- L'entrée dans le 21ème siècle



PROJET DE SOCIÉTÉ

Contribuez ici :

M-pesa **09170**

*1122# › Mes paiements › Don



+243 833 676 545



SETH KIKUNI

Sommaire

Introduction

Axe Politique: **Un Leadership qui normalise le système**

Page 1,2,3,4 & 5

- Nous démocratiserons tous les processus politiques
 - *Partis politiques et Elections*
 - *Société civile*
 - *Assemblée des élus*
 - *Liberté de presse et Médias*
- Nous garantirons le respect des libertés et droits fondamentaux
- Nous assurerons une justice accessible, équitable, complète et opportune
- Nous rendrons l'Administration publique et les Entités territoriales décentralisées plus efficaces
- Nous garantirons la sécurité intérieure
 - *Lutte contre la corruption*
 - *Lutte contre le crime organisé*
 - *Lutte contre le terrorisme*
 - *Conflit dans l'Est*
- Défense nationale : Assurance de la sécurité intérieure
 - *FARDC*

Axe Economique: **Une RDC qui produit et qui grandit en produisant**

Page 7,8,9,10,11,12,13 & 14

- Economie et Finances
 - *Politique Monétaire*
 - *Budget de l'Etat*
 - *Fiscalité*
 - *Services financiers*
- Portefeuille de l'Etat
- Agriculture, Pêche et Elevage
- Mines et Energie
- Exportation, Investissements et Climat des affaires
- Industrie, PME et Entrepreneuriat
- Infrastructures de base et Transport
- Enseignement supérieur et Recherche scientifique
- Politique de l'Emploi
- Politique de formation professionnelle
- Tourisme

Axe Social: **Un système inclusif de développement personnel**

Page 15,16,17 & 18

- Education de base de qualité pour une existence mentale
- Santé pour tous pour une existence physique
- Construction de l'identité positive (culture et arts pour une existence esthétique)
- Famille, Jeunesse, Blessés de guerre et Personnes vivant avec handicap

Axe politique Etrangère et Environnementale: **Une diplomatie rationnelle**

Page 19,20 & 21

- Nous améliorerons la capacité institutionnelle du Minaffet
- Nos approches fondamentales sur les questions actuelles
 - *L'unité africaine*
 - *Conseil de Sécurité*
 - *La SADC*
 - *L'EAC*
 - *Etats-Unis et Union Européenne*
 - *Chine*
 - *Turquie*
- Nous protégerons notre air pur, notre eau pure et notre sol propre

Chers compatriotes,

Nous vous proposons une **Nouvelle Donne**.
Nous vous proposons une série de pistes de solution
pour l'émergence de notre pays

Notre vision :

Répondre aux aspirations profondes de nos populations en ce qui concerne la démocratie, la bonne gouvernance, les droits humains, la justice, la sécurité et le bien-être.

Notre ambition majeure:

Bâtir une République Démocratique du Congo riche et prospère en nous appuyant sur les ressources inépuisables de chaque personne, chaque famille et chaque communauté en matière de créativité et de courage.

Notre objectif :

Améliorer les conditions de vie matérielle et de faire entrer finalement la RDC dans le 21^{ème} siècle grâce à notre devise « Mobiliser-Organiser-Transformer ».

Ce programme est un ensemble cohérent de plus de 375 projets repartis en quatre (4) axes majeurs à savoir:

1. AXE POLITIQUE :

Qui vise la promotion d'un Leadership qui normalise le système avec comme principe *l'humanisme libéral* (l'humanité est sacrée, l'humanité c'est l'individu : le sujet et l'objectif de la politique), et comme objectifs la protection des droits et libertés fondamentaux, la formation de l'élite politique, la valorisation des citoyens compétents, la restauration de la confiance entre le citoyen et les institutions de la République et la défense nationale qui est pour nous l'assurance de la sécurité intérieure.

2. AXE ÉCONOMIQUE :

Qui vise l'émergence d'une République Démocratique du Congo qui produit et qui grandit en produisant avec comme principe *l'autonomie et l'initiative privée*, et comme objectifs les investissements publics et privés dans les infrastructures de base, la production locale, la création d'emploi, le logement pour tous, le bien-être matériel et la croissance forte, inclusive et durable.

3. AXE SOCIAL :

Qui vise l'instauration d'un système *inclusif de développement personnel* avec comme principe *la dignité humaine*, et comme objectifs *l'éducation de base de qualité pour une existence mentale; Santé pour tous pour une existence physique et Construction de l'identité positive (culture et arts pour une existence esthétique).*

4. AXE POLITIQUE ÉTRANGÈRE ET ENVIRONNEMENTALE :

Qui vise le déploiement d'une diplomatie rationnelle avec comme principe *la non-ingérence, le dialogue constructif, et le droit à une vie saine et équilibrée.* et comme objectifs *la protection de nos intérêts nationaux dans les relations bilatérales et multilatérales, a paix, la stabilité, la coopération, l'accroissement de la visibilité de la RDC, l'affermissement de notre rôle géostratégique et géopolitique dans la région et dans le monde, ainsi que l'équilibre écologique et la préservation de notre planète.*

C'est dans cet ordre d'idées que nous vous proposons des plans d'actions à court, moyen et long termes autour des grandes lignes ci-après :

- La démocratisation de tous les processus politiques ;
- La bonne gouvernance et les réformes institutionnelles;
- La protection des libertés et droits fondamentaux ;
- L'accès à une justice équitable, transparente, opportune et complète ;
- La restauration de la paix, la sécurité et l'intégrité territoriale dans la partie Est et dans tous les coins de la République ;
- La consolidation des Finances Publiques;
- La réglementation du train de vie des institutions ;
- Le développement durable, la construction d'une économie forte, le commerce extérieur, les petites et moyennes entreprises ;
- La décentralisation et la création des nouvelles institutions économiques plus propices à la croissance ;
- Les mesures incitatives pour attirer les privés dans les secteurs prioritaires des services financiers, de l'industrie, des mines, de l'énergie, de l'agriculture, de la pêche, de l'élevage, de logement, de la recherche scientifique, des innovations technologiques, de transport, de l'éducation, de la santé, de la culture, des arts, du sport, de tourisme, de la communication et des médias ;
- Les stratégies appropriées à l'éradication des maux qui rongent la société, plus particulièrement la précarité, le chômage, la corruption, le tribalisme, le népotisme, l'impunité, les inégalités et l'insécurité sous toutes ses formes ;
- La diplomatie et le respect des normes environnementales.

AXE POLITIQUE

UN LEADERSHIP QUI NORMALISE LE SYSTEME

117 projets; 26 projets en 90 jours ; 28 projets en 360 jours ; 63 projets en 5 ans

PLAN D'ACTION : BONNE GOUVERNANCE ET REFORMES INSTITUTIONNELLES

Principes:

L'HUMANISME LIBÉRAL

- ⌘ L'humanité est sacrée,
- ⌘ L'humanité c'est l'individu,
- ⌘ L'individu est le sujet et l'objectif de la politique

Objectifs:

RATTRAPER LE RETARD DE LA CIVILISATION CONTEMPORAINE

- ⌘ Démocratie avancée
- ⌘ Protection des droits et libertés fondamentaux
- ⌘ Accès à une justice équitable, complète et opportune
- ⌘ Pouvoir judiciaire indépendant et impartial
- ⌘ Administration publique plus efficace
- ⌘ Défense nationale qui est l'assurance de la sécurité intérieure.

NOUS DÉMOCRATISERONS TOUS LES PROCESSUS POLITIQUES

PARTIS POLITIQUES ET ELECTIONS:

1. **Proposer un nouveau mode de scrutin législatifs nationaux et provinciaux à deux tours et deux listes (250 sièges premier tour / 250 sièges deuxième tour) en vue de limiter le débauchage des députés et de favoriser la constitution d'une Assemblée nationale ou provinciale forte, crédible et objective ;**
2. Supprimer le système de seuil qui rend obligatoire les alliances pré-électorales ;
3. **Abolir les immunités parlementaires à l'exception des immunités accordées pour les faits commis dans le cadre ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions ;**
4. Rendre la CENI un organe permanent au sein du ministère de l'intérieur ;
5. **Garantir la participation des congolais de la diaspora aux élections ;**
6. Adopter une loi pour la fermeture des partis politiques incapable de présenter les candidats aux élections pendant deux cycles consécutifs ;
7. Mettre en pratique la loi sur le financement public des partis politiques ;
8. Rendre transparent le financement, les revenus et les dépenses des partis politiques ;
9. Rendre transparent le budget des campagnes des partis politiques et des candidats.

SOCIÉTÉ CIVILE

10. Modifier la législation relative à la société civile conformément aux valeurs démocratiques et normes juridiques universelles ;
11. Créer un environnement favorable dans lequel les organisations de la société civile pourront travailler de manière indépendante et libre ;
12. Assurer une coopération étroite et continue entre la société civile et les institutions de la République ;
13. Faciliter l'accès des organisations de la société civile aux informations et aux documents officiels dans le but de les inciter à participer et à inspecter la gestion de la chose publique.
14. Prendre en considération l'opinion des organisations non gouvernementales dans le processus d'adoption de toutes les dispositions légales ;
15. Encourager la création des fondations et ASBL qui investissent dans la formation professionnelle des jeunes et des femmes ;
16. Mettre fin à toutes les formes de discrimination, de favoritisme, d'exclusion et de répression à l'encontre des mouvements citoyens ;
17. Appliquer une méthode équitable et transparente pour permettre aux organisations de la société civile de bénéficier d'aides telle que l'exonération fiscale ;
18. Eliminer toute forme de sanctions pénales imposées aux membres des organisations de la société civile dans l'exercice de leurs fonctions.

ASSEMBLÉES DES ÉLUS:

19. Renforcer les mécanismes de contrôle des Conseils communaux, des Assemblées provinciales et de l'Assemblée Nationale ;
20. Veiller à ce qu'un budget soit alloué aux travaux des commissions d'enquête des Conseils communaux, des Assemblées provinciales et de l'Assemblée Nationale et que la société civile et les experts participent effectivement aux travaux de leurs commissions ;
21. Prendre les dispositions nécessaires pour que toutes les institutions publiques et tous les fonctionnaires fournissent les informations et les documents demandés aux commissions d'enquête aux niveaux communal, provincial et national ;
22. Veiller à ce que l'Assemblée Nationale soit en mesure d'exercer un contrôle rigoureux, non complaisant et régulier sur les institutions publiques, en particulier celles qui sont liées aux finances, à la sécurité, à la défense et à la politique étrangère.

LIBERTÉ DE PRESSE ET MÉDIAS

23. Garantir la liberté de la presse par des mesures universelles ;
24. Supprimer tous les obstacles à la liberté de la presse et mettre fin à l'emprisonnement illégal des journalistes ;
25. Veiller à l'application stricte des missions et attributions du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et de la Communication (CSAC) tel que prévue par la constitution ;
26. A défaut de vendre la Radiotélévision Nationale Congolaise, élaborer un nouveau cadre organisationnel pour lui permettre d'être l'égale au milieu du village et éviter qu'elle soit une chaîne partisane comme c'est le cas aujourd'hui ;
27. Veiller à ce que l'UNPC soit efficace dans la délivrance des cartes de presse et accès à la profession ;
28. Créer un environnement sûr, pluraliste et favorable dans lequel la presse pourra exercer ses fonctions en toute indépendance et liberté ;
29. Prendre toutes les mesures nécessaires pour lutter contre la monopolisation des médias afin de renforcer l'indépendance de la politique éditoriale ;
30. Soutenir les organisations de la société civile dans la mise en œuvre des règles de déontologie de la presse et des mécanismes d'autorégulation ;
31. Subventionner selon les critères bien établis les radios, télévisions, journaux et médias en ligne nationaux afin de garantir la pluralité des voix dans la presse ;
32. Veiller à ce que les annonces officielles et les publicités soient distribuées de manière équitable et transparente à tous les médias nationaux ;
33. Exiger de tous les médias nationaux un temps d'antenne pour des programmes en nos langues nationales ;
34. Exiger de tous les médias nationaux un temps d'antenne pour des programmes éducatifs sur nos cultures.

NOUS GARANTIRONS LE RESPECT DES LIBERTÉS ET DROITS FONDAMENTAUX.

35. Respecter les exigences du principe d'égalité devant la loi ;
36. Garantir la liberté de réunion, d'association et de manifestation pacifique ;
37. Organiser des programmes éducatifs à partir de l'école primaire afin de faire du respect des droits et libertés un mode de comportement ;
38. Dépolitiser et élargir les missions de la CNDH ;
39. Prendre des dispositions nécessaires pour mettre fin aux pratiques inacceptables en démocratie telles que les arrestations arbitraires et la torture ;
40. Réglementer l'état d'urgence en vue de se conformer aux exigences de l'État de droit ;
41. Ouvrir les décisions prises pendant l'État d'urgence au contrôle judiciaire ;
42. Renforcer l'indépendance de la Cour constitutionnelle ;

43. Augmenter le nombre des juges de la cour constitutionnelles de neuf (9) à vingt et un (21). Sept (7) membres seront élus par l'Assemblée Nationale, trois (3) par le Président de la République, trois (3) par le conseil interuniversitaire, cinq (5) par le Conseil Supérieur de la Magistrature, et trois (3) par l'Ordre National des Avocats pour un mandat de 12 ans non renouvelable ;
44. Organiser et réglementer les élections des procureurs généraux près les hautes juridictions (cour de compte, conseil d'Etat, cour de cassation et cour constitutionnelle) ;
45. Inclure le quota de femmes dans la sélection des membres des cours et tribunaux ;
46. Garantir la protection des défenseurs des droits humains ;
47. Adopter une loi qui établit la date du 2 Août de chaque année comme le jour de la commémoration du génocide congolais ;
48. Reformuler la politique pénitentiaire par le désengorgement des prisons et la construction des prisons modernes qui répondent aux standards internationaux.

NOUS ASSURERONS UNE JUSTICE ACCESSIBLE, ÉQUITABLE, COMPLÈTE ET OPPORTUNE

49. « La justice délivrée tardivement est une injustice ». Nous prendrons toutes les dispositions nécessaires pour accélérer les processus judiciaires ;
50. Numériser l'administration judiciaire en vue d'ouvrir au public les différentes décisions prises par les cours et tribunaux ;
51. Dépolitiser l'appareil judiciaire pour le rendre indépendant vis-à-vis du pouvoir législatif et exécutif ;
52. Améliorer la qualité de l'enseignement de droit et veiller à ce que les facultés de droit disposent de bibliothèques bien équipées ;
53. Fermer les facultés de droit qui ne répondent pas aux critères requis pour un enseignement de droit de qualité ;
54. Empêcher l'ouverture de nouvelles facultés de droit et fixer un seuil de réussite pour son accès aux étudiants ;
55. Mettre en place une commission permanente qui identifie tous les dossiers judiciaires inscrits au rôle depuis plus d'un an afin de les prioriser ;
56. Soutenir l'harmonisation nos us et coutumes avec la justice moderne ;
57. Encourager les femmes à postuler au sein des administrations judiciaires ;
58. Assurer l'assistance judiciaire en faveur des indigents et consacrer la gratuité de certaines procédures judiciaires, notamment celles relatives aux conflits de travail ou encore celles se rapportant aux droits humains ;
59. Prendre des dispositions juridiques nécessaires afin de traiter en priorité et sans frais, les plaintes concernant les violations des droits humains ;
60. Mettre fin à toutes les pratiques qui rendent difficile l'exercice de la profession d'avocat et qui empêche la tenue d'un procès équitable ;
61. Améliorer le traitement salarial des magistrats ;
62. Renforcer la coopération judiciaire avec d'autres Etats du monde ;
63. Assurer les recrutements des magistrats sur base des critères objectifs et méritocratiques ;
64. Lutter contre l'impunité des crimes graves nécessitant des enquêtes approfondies par la dotation des moyens logistiques aux services spéciaux de la police scientifique et technique ;
65. Renforcer les régimes disciplinaires et des sanctions contre les magistrats véreux et corrompus en instaurant un système d'enregistrement et de caméras de surveillance pour lutter contre la corruption dans le secteur judiciaire ;
66. Assurer l'installation effective sur toute l'étendue du territoire national des cours et tribunaux civils, militaires, administratifs et spécialisés ;
67. Améliorer les conditions de vie et de travail des agents de l'administration judiciaire (greffiers, OPJ, APJ et secrétaires des parquets) ;

NOUS RENDRONS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE ET LES ENTITES TERRITORIALES DÉCENTRALISÉES PLUS EFFICACES:

68. Doter l'Administration publique d'un cadre organique fiable et opérationnel pour une maîtrise de l'effectif et assurer une bonne planification de carrière ainsi qu'une mise à la retraite digne et honorable ;
69. Réorganiser les compétences des secrétariats généraux et des directions des ministères en réduisant leur nombre ;
70. Encourager l'usage de nouvelles technologies de l'information et de la communication au sein de l'administration publique avec l'introduction d'E-Administration (Administration en ligne) en mettant en place un portail de type « mon-service-public.cd » qui hébergera tous les e-services de l'Etat ;
71. Mettre en place une politique de retraite honorable pour les agents en âge de retraite et intégrer dans les autres secteurs les fonctionnaires sans affectation ;
72. Encourager et faciliter la mobilité, la mutation, la promotion et l'affectation des agents de l'Etat ;
73. Mettre fin à la politisation de l'administration publique à tous les niveaux ;
74. Renforcer la mise en œuvre de la politique de la décentralisation dans les entités territoriales et les provinces ;
75. Rajeunir l'Administration publique en mettant en place des mécanismes de recrutement rigoureux et méritocratique favorable à la jeunesse ;
76. Intégrer au sein de notre Administration Publique les principes managériaux des privés pour la rendre plus compétitive et performante ;
77. Améliorer les conditions de vie et de travail et augmenter le barème salarial en fonction des mérites ;
78. Soutenir l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) et augmenter sa capacité d'accueil.

NOUS GARANTIRONS LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Pour nous, la corruption est une menace (au même titre que le terrorisme ou la rébellion armée pour le développement économique durable de notre pays et pour un partage équitable des richesses

79. Prendre des dispositions juridiques pour placer les détournements des deniers publics et la corruption dans la catégorie des crimes de haute trahison ;
80. Veiller à ce que les procès relatifs au détournement des deniers publics et à la corruption se tiennent dans les tribunaux spécialisés ;
81. Renforcer et mettre en œuvre la loi sur la déclaration du patrimoine personnel des élus du peuple et les hauts gradés au sein des institutions publiques dans les 30 jours qui suivent leurs élections ou nominations ;
82. Mettre en place un bureau pour assurer la coordination entre tous les organismes et institutions en matière de prévention, d'identification, d'enquête et de poursuites en cas de Corruption ;
83. Autoriser les organisations non gouvernementales actives à participer aux inspections de la lutte contre la corruption ;
84. Etendre la portée de l'audit de la cour des comptes et supprimer l'IGF ;
85. Mettre en place des mécanismes de tolérance zéro contre la corruption et la minoration des impôts et taxes dus à l'Etat ;
86. Renforcer l'observatoire de surveillance de la corruption et de l'éthique professionnelle au sein de l'Administration publique.

LUTTE CONTRE LE CRIME ORGANISÉ

- 87. Réorganiser les services de police en instaurant une formation de qualité ;
- 88. Lutter avec détermination contre les gangs, la mafia et les organisations criminelles ;
- 89. Empêcher l'infiltration des organisations criminelles dans les structures de l'État ;
- 90. Imposer des sanctions sévères contre tout agent de l'Etat qui collabore directement ou indirectement avec les organisations criminelles ;
- 91. Renforcer la coopération internationale contre les activités transnationales des groupes de crime organisé ;
- 92. Lutter résolument contre la production, le commerce et la consommation de drogues et autres stupéfiants ;
- 93. Réviser la réglementation sur les jeux de hasard qui ciblent nos jeunes ;
- 94. Lutter contre les bandes de trafiquants d'êtres et organes humains.
- 95. Lutter contre le trafic et la fourniture d'armes, qui alimentent l'augmentation de l'armement des groupes armés dans l'Est du pays ;
- 96. Limiter la vente des machettes et autres armes blanches aux particuliers à l'autorisation des services de sécurité du lieu de leur résidence.**

LUTTE CONTRE LE TERRORISME

- 97. Utiliser tous les moyens disponibles pour mener une lutte militaire, politique, économique, sociale, psychologique et médiatique contre toutes les organisations rebelles, terroristes, djihadistes, y compris les ADF MTM, les FDLR, les FDA et le M23.

CONFLIT DANS L'EST ET SUR TOUTES LES FRONTIÈRES DU PAYS

Nous estimons que nos forces de sécurité et de défense ne doivent faire aucune concession sur la poursuite de la lutte armée contre les groupes armés et groupes terroristes.

Pour une solution permanente au conflit dans l'Est :

Nous sommes convaincus que le seul moyen de mettre fin au problème récurrent de massacre, rébellion et groupes terroristes, c'est la **mulitarisation des zones frontalières**

DÉFENSE NATIONALE : ASSURANCE DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE
LES FORCES ARMÉES DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

98. Evaluer toutes les reformes entreprises au sein de l'armée notamment la Formation, l'Équipement et le Casernement ;
99. Allouer 12.5 % du budget général à la Défense nationale ;
100. Lancer les travaux de l'instauration du service militaire obligatoire à la fin des études pour tous les jeunes pour une durée d'une année ;
101. Faire une répartition stratégique des unités spéciales dans les frontières stratégiques ;
102. Renforcer nos infrastructures nationales de cyber-sécurité ;
103. Mettre en place une unité de cyber-opérations ;
104. Mettre en place une ligne de soutien en cas de cyberattaque ;
105. Renforcer nos capacités de contre-espionnage ;
106. Extirper de l'armée les militaires issus du brassage ;
107. Renégocier les différents accords militaires dans les cadres sous régional, régional et international pour évaluer leurs nécessités ;
108. Organiser fréquemment les dialogues sociaux intercommunautaires pour promouvoir la culture de vivre ensemble entre les différentes communautés ;
109. Reformuler les services des renseignements militaire et civil en mettant en place un code de bonne conduite pour prévenir les abus et la politisation de leurs actions respectives ;
110. Mettre en place un mécanisme fort au sein de l'armée pour le contrôle d'effectifs par une identification biométrique des soldats assorti d'un nouveau plan de gestion de carrière ;
111. Entretenir les valeurs militaires et républicaines au sein de l'armée en mettant fin à leur caporalisation par la politique ;
112. Rendre effective la loi portant institution de la réserve armée de la défense nationale.
113. Adopter un nouveau programme de paix, désarmement, de démobilisation et de réinsertion, dotée des nouvelles ressources pour son efficacité ;
114. Travailler pour intégrer l'usage dans tous les services de l'armée des nouvelles techniques de l'information et de la communication ;
115. Investir dans l'industrie de la défense et de la sécurité dans les domaines tels que l'agro-alimentaire ;
116. Encourager le retour de nos forces de sécurité et de défense dans les opérations du maintien de la paix du système de l'ONU ;
117. Redynamiser les services sociaux de base de nos forces armées .

AXE ECONOMIQUE

UNE RDC QUI PRODUIT ET QUI GRANDIT EN PRODUISANT

142 projets ; 20 projets en 90 jours ; 30 projets en 360 jours ; 92 projets en 5 ans

PLAN D'ACTION : REDYNAMISATION DE LA CROISSANCE POUR L'ÉMERGENCE ET LE DÉVELOPPEMENT.

Principes:

- - *Autonomie*
- - *Initiative privée*

Objectifs:

- - *Infrastructures de base*
- - *Production locale*
- - *Création d'emploi*
- - *Logement pour tous*
- - *Bien-être matériel*
- - *Croissance forte inclusive et durable*

ECONOMIE ET FINANCES

118. Mener des politiques macroéconomiques et financières axées sur la stabilité et la durabilité;
119. Créer un environnement fiable pour les entreprises et les investissements privés ;
120. Augmenter l'emploi qualifié grâce à des politiques actives en matière de main-d'œuvre et une nouvelle perspective à l'éducation ;
121. Mettre en œuvre des politiques sectorielles (agriculture, industrie, énergie et services) avec une approche axée sur la productivité et l'innovation ;
122. Poursuivre l'objectif d'une économie à forte valeur ajoutée et hautement compétitive ;
123. Former des ressources humaines hautement qualifiées répondant aux besoins de l'ère numérique, et doter tous les niveaux d'éducation (enseignement primaire, secondaire et universitaire) d'une structure qui soutient notre modèle économique ;
124. Mettre en œuvre les micro-réformes nécessaires dans des nombreux domaines, conformément à notre objectif d'harmonisation totale avec le marché commun africain ;
125. Etablir une nouvelle structure institutionnelle responsable de la stratégie, de la planification et de la coordination à long terme ;
126. Rendre plus efficace la gestion des recettes, des dépenses et de la dette publique ;
127. Rendre l'institut National des Statistiques totalement indépendant ;
128. Redynamiser la caisse nationale de péréquation en vue de mettre fin aux disparités et booster le développement des provinces à faible productivité.

POLITIQUE MONÉTAIRE

- 129. Mettre en place un environnement macroéconomique stable et prévisible qui rend la banque centrale totalement indépendante ;
- 130. **Empêcher la Banque centrale d'assumer des responsabilités autres que celles ayant pour finalité la stabilité des prix et la stabilité financière ;**
- 131. Renforcer les réserves de la Banque centrale et rendre la gestion de ces réserves transparente et responsable ;
- 132. Dépolitiser la Banque Centrale du Congo par une réforme en redéfinissant ses missions principales ;
- 133. **Lancer le processus de dé-dollarisation pour rendre notre monnaie forte et résoudre le problème du taux d'échange ;**
- 134. Limiter l'usage des grosses coupures de francs congolais sur le marché monétaire ;
- 135. Encourager le lancement par la banque centrale d'une monnaie numérique pour des paiements sûrs, rapides et moins coûteux.

BUDGET

- 136. **Adopter une approche budgétaire qui tient compte des enjeux écologiques de l'heure et la protection des groupes défavorisés ;**
- 137. Effectuer toutes les dépenses publiques en monnaie nationale ;
- 138. Mettre en œuvre une réforme globale d'exécution des dépenses ;
- 139. Soumettre toutes les dépenses publiques à un examen complet de leur nécessité et de leur efficacité ;
- 140. Mettre fin aux dépenses publiques non transparentes en adoptant des règles spéciales ;
- 141. Mettre fin au luxe, à l'ostentation, au gaspillage et à l'extravagance dans la gestion des institutions publiques ;
- 142. Limiter l'attribution de véhicules dans le secteur public à un nombre très restreint de tâches définies ;
- 143. Veiller à ce que l'octroi des marchés publics se fasse en toute transparence et privilégie les entreprises locales ;
- 144. Limiter les Partenariat Public Privé aux projets qui s'autofinancent ;
- 145. Améliorer et rationaliser la gestion des finances publiques conformément aux exigences universelles ;
- 146. Appuyer le financement de l'économie par d'autres sources innovantes comme les crédits carbone et l'éco-tourisme ;
- 147. Mettre en place une politique d'augmentation de la production dans les différents secteurs économiques ;
- 148. Veiller à la répartition équitable des richesses et des bénéfices tirés de la croissance économique en réduisant les disparités entre les provinces ;
- 149. **Réduire et soumettre à l'impôt les rémunérations des députés, des sénateurs, des ministres, des gouverneurs des provinces et des membres du conseil d'administration des entreprises publiques ;**
- 150. Militer pour le respect des lignes budgétaires allouées pour chaque secteur et réduire le train de vie de nos institutions.

FISCALITÉ

- 151. Mettre en place un système fiscal respectueux de l'environnement et des personnes ;
- 152. Renforcer les pratiques fiscales écologiques en introduisant de nouvelles taxes environnementales et supprimer les subventions et les taxes nuisibles à l'environnement ;
- 153. Réduire au minimum les exonérations et les exemptions ;
- 154. Supprimer les frais de titre de propriété pour l'achat d'un premier logement ;
- 155. Renforcer la gestion des administrations financières et des guichets uniques ;
- 156. Mettre en place une politique d'accès à l'éducation du contribuable au civisme fiscal.

SERVICES FINANCIERS

- 157. Accroître la diversité des services financiers, en particulier dans le secteur bancaire, et diversifier les marchés ;
- 158. Prendre des dispositions légales nécessaires pour la création des banques spécialisées ;
- 159. Prendre des dispositions nécessaires pour créer la banque de l'immobilier afin d'offrir des prêts immobiliers à long terme et à faible taux d'intérêt aux citoyens à revenu faible ou moyen.**

PORTEFEUILLE DE L'ETAT

- 160. Rationaliser la gestion des entreprises publiques ;
- 161. Moderniser le cadre juridique et institutionnel du portefeuille de l'Etat ;
- 162. Organiser les inventaires des entreprises du portefeuille de l'Etat et renforcer leurs capacités de production ;
- 163. Réactiver le processus de libéralisation et de privatisation de certaines entreprises publiques de l'Etat en vue de les rendre plus compétitives et performantes.

AGRICULTURE, PÊCHE ET ELEVAGE

Notre objectif du quinquennat est la création de 27,3 millions d'emploi dans le secteur de l'agriculture, pêche et Elevage.

Pour y arriver, nous offrirons à chaque diplômé désireux de se lancer dans ce secteur trois (3) clés : une pour le Logement dans une zone agricole organisée, une deuxième pour l'Entrepôt et une troisième pour un Engin motorisé. Les trois (3) clés lui seront remis dans l'immédiat.

- 164. Construire des zones agricoles organisées, des voies de communication et des dessertes agricoles ;
- 165. Mettre en place un nouveau plan de relance agricole susceptible d'assurer une autosuffisance alimentaire en mettant un accent particulier sur la culture des produits de base ;
- 166. Créer une banque agricole nationale en vue de promouvoir le secteur agricole ;
- 167. Ouvrir des centres professionnels de formation agricole ;
- 168. Etablir un système d'enregistrement pour les entreprises agricoles ;
- 169. Lutter contre tous les types de catastrophes naturelles, en particulier la sécheresse, la désertification et l'érosion ;

- 
- 170. Empêcher la diminution des surfaces agricoles ;
 - 171. Rendre efficace la coopération entre producteurs et industriels ;
 - 172. Résoudre les problèmes de commercialisation des petits producteurs ;
 - 173. Réduire la dépendance étrangère à l'égard des intrants et des produits agricoles, en particulier des semences ;
 - 174. Subventionner de façon ciblée la chaîne des valeurs des principaux intrants et récoltes agricoles ;
 - 175. Réaliser une étude de modernisation de système et des techniques de production agricole ;
 - 176. Mettre à la disposition de la population ouvrière des équipements adaptés à l'exploitation agricole ;
 - 177. Construire des maisons de conservations des produits agricoles dans les zones ciblées ;
 - 178. Mettre rapidement en place des zones d'élevage organisées dans chaque provinces pour les gros bétails, les petits bétails et les volailles ;
 - 179. Veiller particulièrement au développement de la pisciculture.

MINES ET ENERGIE

- 
- 180. Promouvoir et vulgariser le code minier ;
 - 181. Déterminer les principes d'exploitation minière responsable qui accorde la priorité à la santé, à la sécurité et à la sensibilité environnementale ;**
 - 182. Faire l'inventaire de toutes nos ressources minières exploitables dans les 25 prochaines années ;**
 - 183. Redéfinir et protéger les zones de non-exploitation minière ;
 - 184. Distribuer de manière juste et équitable les revenus tirés des ressources naturelles ;
 - 185. Industrialiser le secteur minier en vue de la transformation des matières premières ;
 - 186. Revisiter la loi sur les hydrocarbures et ses mesures d'application ;
 - 187. Investir dans les infrastructures de distribution de l'électricité ;
 - 188. Investir dans les usines de transformation des déchets en biogaz ;
 - 189. Investir dans la construction et rénovation des barrages hydro-électriques ;**
 - 190. Créer dans toutes les provinces les grandes zones de production et de distribution de l'énergie solaire.

EXPORTATION, INVESTISSEMENT ET CLIMAT DES AFFAIRES :

- 191. Augmenter le soutien apporté aux exportateurs ;
- 192. Développer des coopérations stratégiques avec d'autres Etats de la sous-région pour l'élargissement de l'union douanière ;
- 193. Limiter l'exportation de nos matières premières en imposant aux entreprises exploitantes un quota de transformation locale ;**
- 194. Lever tous les obstacles administratif et sécuritaire qui font de la RDC une zone non attractive pour les investisseurs étrangers ;
- 195. Encourager l'exportation des produits locaux à forte valeur ajoutée ;**
- 196. Collaborer avec les syndicats patronaux pour mettre en place les mécanismes de renforcement de la productivité et de la compétitivité des entreprises congolaises.

INDUSTRIE, PME ET ENTREPRENEURIAT

- 197. Impliquer les universités et écoles professionnelles dans le processus de relance et transformation industrielle ;**
- 198. Encourager la création des mini-parcs industriels dans chaque commune pour l'apprentissage pratique sur la transformation agricole ;**
- 199. Pour les cinq (5) prochaines années, baser notre économie sur une production industrielle à faible et moyenne technologie, axée sur les biens de consommation ;
- 200. Financer la création des industries des machines et équipements des biens intermédiaires ;**
- 201. Encourager la création des marques avec des noms puisés dans notre patrimoine culturel et l'obtention des brevets internationaux ;
- 202. Valoriser la consommation des produits locaux sur le marché national ;
- 203. Orienter les activités informelles vers la formalisation dans le but de réaliser l'objectif d'une croissance inclusive ;
- 204. Lutter contre la fraude et la concurrence déloyale ;
- 205. Encourager la transformation industrielle et la diversification des produits locaux ;
- 206. Mettre en place une nouvelle politique d'octroi des crédits remboursable sur long terme pour favoriser la création des PME ;
- 207. Redynamiser la coordination des structures d'accompagnement et de la promotion des PME ;
- 208. Mettre en avant les modèles de réussite dans le domaine de l'entrepreneuriat pour expliquer aux jeunes l'esprit d'entreprise comme carrière de vie ;
- 209. Orienter les personnes vivant avec handicap dans les domaines des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

INFRASTRUCTURES ET BASE ET TRANSPORT

210. Intensifier les travaux de construction par étape de 42 Routes Nationales d'une longueur de onze mille cinq cent vingt-sept kilomètres (11.527 Km) pour relier les 26 chefs-lieux entre eux et aux Autoroutes modernes d'intérêt économique africaine.
211. Construire huit mille cinquante-cinq kilomètres (8.055 Km) d'autoroutes modernes d'intérêt économique africaines. Du nord au sud: Zongo-Aba (Sud-Ubangi-Haut-Uele) à Tshibinda-Kasumbalesa (Kasaï-Haut-Katanga); de l'Ouest à l'Est: Muanda (Kongo Central) à Bukavu (Sud Kivu);
212. Faire des villes de Kananga, Mbuji-Mayi et Lodja des points de jonction de deux grandes autoroutes modernes d'intérêt économique africaines ;
213. Jeter les bases pour la construction d'un chemin de fer unifié reliant les 4 coins du pays;
214. Construire dans chacun des 11 Chefs-lieux des 11 anciennes provinces au moins un aéroport international moderne et dans chacun des 15 nouveaux Chefs-lieux un aéroport national moderne ;
215. Rendre effectif la construction du port en eaux profondes de Banana ;
216. Lancer les travaux d'évaluation pour la construction d'une nouvelle capitale politique dans la province de Sankuru ;
217. Baliser le fleuve Congo pour intensifier les échanges commerciaux entre le nord et Kinshasa ;
218. Construire chaque année 60 écoles modernes dans chaque province, soit 7800 écoles en cinq (5) ans ;
219. Construire quarante huit (48) universités et nonante-six Instituts supérieurs en cinq (5) ans ;
220. Construire et moderniser 336 stades municipaux pour encourager les jeunes à se lancer tôt dans le sport ;
221. Construire chaque année sur toute l'étendue du territoire nationale dix (10) hôpitaux général de référence, huit-cent septante (870) centres de santé, et cinq (5) Instituts Nationaux de Recherche Biomédicale ;
222. Mettre en place un centre de surveillance routière avec des dispositifs sécuritaires ;
223. Lancer les travaux de la construction des grandes routes de desserte agricole ;
224. Favoriser la création d'une banque de l'immobilier pour les crédits à long terme destinés aux salariés ;
225. Relancer notre compagnie arienne congolaise avec une flotte de 12 avions lors de notre première année.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE SCIENTIFIQUE

- 26. Rétablir l'université dans son rôle d'entreprise de production de connaissance scientifique ;
- 27. Construire quarante huit (48) universités et nonante-six Instituts supérieurs en cinq (5) ans ;
- 28. Encourager la construction des dortoirs par les privés dans les villes universitaires ;
- 29. Accorder des bourses d'études non remboursables aux étudiants des filières des sciences exactes et techniques selon des critères bien définis ;
- 30. Mettre en place l'usage effectif des NTIC au sein de nos Universités et Instituts supérieurs ;
- 31. Subventionner la recherche scientifique et l'innovation technologique dans le domaine agropastoral et biomédical ;
- 32. Améliorer les conditions de vie et de travail du corps enseignant ;
- 33. Accorder des bourses d'études aux assistants et chefs de travaux pour compenser le problème de manque de professeurs dans certains coins du pays ;
- 34. Créer des pôles éducationnels adaptés aux particularités de chaque province ;
- 35. Encourager les programmes de mobilité des étudiants et du corps enseignant dans toutes les universités francophones d'Afrique pendant au moins un semestre.

POLITIQUE DE L'EMPLOI

- 36. Encourager les initiatives individuelles dans le secteur de transformation agroalimentaire ;
- 37. Veiller à ce que chaque province élabore ses propres programmes de développement d'emploi ;
- 38. Lutter contre la main d'œuvre étrangère illégale qui fausse le marché du travail ;
- 39. Imposer des restrictions strictes aux travailleurs étrangers qui occupent des emplois ne nécessitant pas de qualifications ;
- 40. Réviser la réglementation qui empêchent les entreprises de se développer et de créer davantage d'emplois ;
- 41. Réduire les obstacles à l'emploi formel en introduisant un droit de travail plus simple et plus souple ;
- 42. Simplifier la mise en œuvre de paiement de sécurité sociale et obligations fiscales pour faciliter la croissance des entreprises et l'augmentation de l'emploi ;
- 43. Renforcer la capacité institutionnelle de l'ONEM ;
- 44. Créer une base de donnée contenant les informations sur les compétences des personnes vivant avec handicap et les emplois qu'elles peuvent occuper.

POLITIQUE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

- 245. Mener des études approfondies pour identifier les professions du futur ;
- 246. Actualiser le programme d'enseignement professionnel ;
- 247. Fournir aux étudiants les nouvelles compétences transférables qu'ils pourront utiliser dans différents domaines ;
- 248. Encourager les entreprises à multiplier les opportunités de stages professionnels pour les étudiants ;
- 249. Mettre en œuvre un système d'enseignement professionnel pratique dans les entreprises ;
- 250. Renforcer la capacité de l'INPP afin d'élargir les disciplines de formation professionnel ;
- 251. Encourager les entrepreneurs à créer des centres de formation professionnelle dans les zones industrielles organisées.

TOURISME

- 252. Elaborer des stratégies et des plans d'action pour redéfinir le potentiel touristique de notre pays ;
- 253. Identifier les avantages concurrentiels comparatifs de notre patrimoine touristique ;
- 254. Faire la promotion des types de tourisme en mettant l'accent sur la faune, la flore, les peuples, les langues, les parcs et les sites d'exploitation minière à la découverte des ressources disponible en RDC ;
- 255. Restaurer les sites touristiques abandonnés, y compris les jardins botaniques ;
- 256. Construire les ports modernes sur tout l'itinéraire navigable du fleuve Congo et des lacs ;
- 257. Instaurer des mécanismes de sécurisation, de modernisation de nos sites touristiques ;
- 258. Organiser la formation des guides touristiques ;
- 259. Encourager les privés à investir les dans les infrastructures d'hébergement et de la restauration dans les zones touristiques.



UN SYSTEME INCLUSIF DE DEVELOPPEMENT PERSONNEL

73 projets ; 8 dans 90 jours ; 14 dans 360 jours ; 51 dans 5 ans

PLAN D'ACTION : DÉVELOPPEMENT PERSONNEL ET INCLUSION SOCIALE

Principes:

DIGNITÉ HUMAINE

Objectifs:

Education de base de qualité pour une existence mentale; Santé pour tous pour une existence physique et Construction de l'identité positive (culture et arts pour une existence esthétique).

EDUCATION DE BASE DE QUALITÉ :

NOUS GARANTIRONS UNE ÉDUCATION DE BASE POUR TOUS LES ENFANTS EN ÂGE DE SCOLARITÉ.

- 260. Mobiliser tous les experts et toutes les couches de la société en faveur de l'éducation ;
- 261. Etablir un plan d'urgence pour la restructuration du système éducatif et des programmes d'éducation ;
- 262. Standardiser les infrastructures des écoles selon les normes scientifiques, technologiques, sociales et culturelles ;
- 263. Réduire le nombre d'élèves par classe selon les exigences internationales ;
- 264. Lancer en collaboration avec les parents le projet « chaque maison est une école » ;
- 265. Enseigner dès le bas âge les langues nationales, nos valeurs culturelles et artistiques ;
- 266. Enseigner dès le bas âge le sport comme une philosophie de vie et une carrière professionnelle de vie ;
- 267. Adopter une nouvelle approche pour la formation et remise à niveau des enseignants avec les « académies d'enseignants » ;
- 268. Adopter une approche qui développe la capacité de nos étudiants à penser de manière créative, libre et critique, à vivre et à travailler ensemble, à résoudre des problèmes, à faire des recherches, à utiliser efficacement la technologie et l'esprit d'entreprise ;
- 269. Adopter une approche qui apprend à nos enfants à être des bonnes personnes sensible à l'environnement ;
- 270. Allouer à l'éducation la part du PIB qui correspond aux exigences internationales ;
- 271. Organiser l'éducation de l'école maternelle à l'enseignement supérieur en fonction des exigences changeantes de la protection sociale et de l'économie ;
- 272. Adopter une philosophie de l'éducation orientée vers l'individu ;
- 273. Mettre en œuvre un programme d'éducation non formelle efficace en accordant de l'importance à l'éducation des femmes ;
- 274. Veiller à ce que les élèves utilisent au moins deux de nos langues nationales correctement, avec aisance et beauté. En outre, tous les élèves auront la possibilité d'apprendre au moins une langue étrangère au cours de leur scolarité obligatoire ;
- 275. Mobiliser tous les experts éducatifs en collaboration avec toutes les institutions pour faire du lingala une langue scientifique ;

- 276. Enseigner dès l'école primaire les cours de codage et de programmation avec des sujets liés à la vie tels que l'économie, l'environnement, l'éducation, la santé, l'environnement et la culture ;
- 277. Mettre en œuvre un programme de la promotion entrepreneuriale et de l'agriculture dans notre système éducatif ;
- 278. Soutenir l'enseignement public, l'éducation extrascolaire et les activités culturelles ;
- 279. Développer toutes les possibilités d'éducation non formelle, y compris l'éducation en ligne ;
- 280. Déployer des efforts particuliers pour permettre aux femmes au foyer d'acquérir une profession et de contribuer à la production ;
- 281. Améliorer la qualité de l'enseignement professionnel ;
- 282. Veiller à ce que les compétences acquises dans l'enseignement professionnel et techniques correspondent aux exigences du marché de la main d'œuvre qualifiée ;
- 283. Déclarer la gratuité de l'enseignement professionnel ;
- 284. Enseigner dès le bas âge les valeurs fondatrices de la République, le combat des pères de l'indépendance, et la raison d'être de nos fêtes nationales ;
- 285. Augmenter le nombre des bibliothèques, centres culturels, jardins botaniques et jardins zoologiques ;
- 286. Améliorer les conditions de vie et de travail des enseignants en leur accordant un bon salaire et les avantages sociaux ;
- 287. Veiller à l'applicabilité rigoureuse du code d'éthique et de déontologie de l'enseignant et du chercheur congolais.

SANTÉ POUR TOUS

NOUS VEILLERONS À CE QUE LES SERVICES DE SANTÉ SOIENT ACCESSIBLES ET ÉQUITABLES POUR TOUS.

- 288. Mettre en œuvre le système de médecin de famille ;
- 289. Assurer les services de santé préventive pour l'ensemble de la population, en particulier les enfants, les femmes et les personnes âgées ;
- 290. Combattre les maladies infectieuses, l'alimentation malsaine et déséquilibrée, les maladies évitables par vaccination et les causes de maladies chroniques ;
- 291. Investir dans les laboratoires pour la production nationale de vaccins contre les maladies infectieuses ;
- 292. Mettre en œuvre un programme de protection et de l'amélioration de la santé maternelle et infantile ;
- 293. Construire des hôpitaux universitaires dans chaque province ;
- 294. Soutenir le développement de l'industrie nationale des produits pharmaceutiques ;
- 295. Rendre plus équitable la répartition des ressources humaines des professionnels de la santé entre les milieux ruraux et urbains ;
- 296. Renforcer les capacités des agents de l'inspection générale de la santé ;
- 297. Encourager les recherches sur la médecine traditionnelle ;
- 298. Procéder à la numérisation des services de la santé ;
- 299. Assurer une rémunération décente aux personnels de santé.

CONSTRUCTION DE L'IDENTITÉ POSITIVE (CULTURE ET ARTS)

- 300. Faire de la culture et des arts un vecteur de la construction de l'identité positive ;
- 301. Faire de la culture et des arts un outil de de déploiement de notre influence dans la région et dans le monde ;
- 302. Utiliser la culture et les arts comme élément de redéfinition de notre unité nationale ;
- 303. Inventer une « thèse congolaise sur l'histoire » ;**
- 304. Construire des Instituts Nationaux des Arts, des musées et des grandes salles de spectacle dans nos 26 provinces ;
- 305. Faire de tous les artistes des partenaires de communication de masse de nos valeurs ;
- 306. Intégrer la rumba congolaise dans le cursus scolaire ;**
- 307. Promouvoir l'industrie musicale et cinématographique ;**
- 308. Garantir la protection de droits d'auteur de tous nos artistes.

FAMILLE, JEUNESSE, BLESSÉS DE GUERRE ET PERSONNES VIVANT AVEC HANDICAP

- 309. Réhabiliter la famille dans son rôle de structure de base de la société ;
- 310. Activer dans chaque commune les services d'éducation pré-nuptiale et de conseil familial ;
- 311. Prendre des dispositions légales pour prévenir toute forme de violence domestique ;**
- 312. Lancer le programme « aucune femme analphabète de moins de quarante ans » ;**
- 313. Eliminer tous les obstacles qui limitent l'égalité des droits des femmes dans la société ;
- 314. Veiller à ce qu'aucune fille n'interrompe son éducation sans avoir suivi 12 années d'éducation de base ;
- 315. Encourager les jeunes à participer à des organisations non-gouvernementales, à des plates-formes de volontariat, à des activités de coopération et de solidarité ;
- 316. Œuvrer pour rendre nos villes, bâtiments publics et installations de transports publics accessibles aux personnes vivant avec handicap ;
- 317. Travailler pour l'accroissement de la formation professionnelle et l'emploi des personnes vivant avec handicap ;
- 318. Augmenter les services sociaux et de soutien aux personnes vivant avec handicap ;
- 319. Créer un quota de travail dans l'Administration publique et les entreprises privées pour les personnes vivant avec handicap ;**
- 320. Mettre en œuvre des politiques d'embauche des membres des familles des soldats morts pour la patrie ;
- 321. Promulguer une loi qui permet de fournir des bourses aux enfants des blessés de guerre ;**
- 322. Encourager l'esprit d'initiative et d'entrepreneuriat des jeunes ;
- 323. Accompagner activement les jeunes à intégrer les structures décisionnelles gouvernementales et non gouvernementales à tous les niveaux ;
- 324. Organiser les jeux congolais pour promouvoir nos jeunes talents ;
- 325. Mettre en place une politique sportive nationale ;
- 326. Soutenir la formation, la professionnalisation, le financement et la sponsorisation des sports ;
- 327. Evaluer après une certaine période bien déterminée les fédérations, les ligues et les ententes sportives ;

- 
328. Prioriser le développement des solutions aux problèmes des jeunes vivant dans la rue et dans les zones rurales ;
329. Assurer la formation gratuite des enfants de la rue dans les écoles techniques ;
330. Prendre des dispositions contre la consommation de l'alcool, de la drogue, de la pornographie et des réseaux sociaux qui affectent négativement le développement physique et mental des jeunes ;
- 331. Ouvrir les bibliothèques de district aux normes des pays développés pour renforcer les habitudes de lecture des jeunes,**
332. Encourager les jeunes à participer aux travaux scientifiques et activités artistiques et culturelles.

AXE POLITIQUE ÉTRANGÈRE ET ENVIRONNEMENTALE

44 projets ; 6 projets en 90 jours ; 12 projets en 360 jours ; 26 projets en 5 ans.

UNE DIPLOMATIE RATIONNELLE

PLAN D'ACTION : DISCOURS PACIFIQUE, POUVOIR DE DISSUASION, SOLUTION RATIONNELLE

Principes:

*Non-ingérence dans les affaires
intérieures
Dialogues constructifs
Droit à une vie saine et équilibrée*

Objectifs:

- Protection de nos intérêts nationaux
ans les relations bilatérales et multilatérales
- Paix et stabilité
- Intégration régionale
- Préservation de la planète
- Un monde habitable

NOUS AMÉLIORERONS LA CAPACITÉ INSTITUTIONNELLE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Le Ministère des Affaires étrangères doit jouer un rôle central dans l'élaboration et la prise de décision de la politique étrangère sur base des analyses complètes et un processus pluraliste. Nos diplomates doivent bénéficier des ressources nécessaires pour s'acquitter efficacement de leurs tâches.

A cette fin,

- 333. Améliorer la capacité institutionnelle du Ministère des Affaires étrangères ;
- 334. **Augmenter le nombre de diplomates de carrière ;**
- 335. Rendre obligatoire la formation continue et régulière des diplomates et agents consulaires ;
- 336. Former des experts des organisations régionales et internationales ;
- 337. **Mettre fin à la nomination d'ambassadeurs en dehors de la profession ;**
- 338. Veiller à ce que les conditions de vie des diplomates affectés à l'étranger tiennent compte des facteurs tels que le niveau de vie et les risques sécuritaires dans les pays d'affectation.

NOS APPROCHES FONDAMENTALES SUR LES QUESTIONS ACTUELLES DE NOTRE POLITIQUE ÉTRANGÈRE

- 339. Poursuivre une politique étrangère multilatérale axée sur la prévention des crises ;
- 340. Renforcer nos relations avec tous nos voisins, les alliés de la SADC, les partenaires de l'union africaine, les pays francophones, l'union européenne, la Grande-Bretagne, le monde arabe, les Etats-Unis, la Russie, la Chine, l'Amérique latine et la Turquie ;
- 341. **Œuvrer à la résolution des problèmes urgents concernant notre sécurité nationale et notre prospérité, en particulier la situation avec le Rwanda, le Burundi et l'Ouganda ;**

L'UNITÉ AFRICAINE EST UN OBJECTIF INDISPENSABLE À MOYEN ET LONG TERME.

342. A court terme, nous donnerons la priorité à modernisation de l'union douanière, à la libéralisation des visas, à la résolution du problème des réfugiés, au marché commun et à la coopération en matière de défense et de sécurité.

343. La dissuasion fournie par la SADC est essentielle pour notre Défense Nationale. A cet égard, nous éviterons que la RDC soit un allié problématique au sein de la SADC. Notre priorité sera de garantir la solidarité inconditionnelle des pays de la SADC aux menaces auxquelles nous sommes confrontés ;

344. Nous entamerons un nouveau dialogue avec le Conseil de Sécurité des Nations-Unies sur les sanctions concernant le Rwanda, son soutien aux groupes armés et les questions régionales. Nous insisterons sur la cessation du soutien apporté par le Rwanda à des organisations terroristes ;

345. Il est essentiel que les nouvelles alliances politiques, militaires et économiques qui émergent dans notre région soient inclusives. Dans ce contexte, nous ne permettrons pas la formation de camps et d'alliances contre nous ;

346. Dans un souci de bon voisinage avec les Etats-membres de l'EAC, nous serons ouverts au dialogue et à la coopération sur des questions tels que le rapatriement des réfugiés Rwandais, Burundais et Ougandais, la zone économique de libre-échange et la conservation de la biodiversité. Notre objectif à court terme dans l'EAC est la fin des conflits et de la violence dans la région. A moyen terme, notre objectif est de créer une région qui a établi la paix et la prospérité avec ses différences. Nos échanges dans la région seront organisés avec des acteurs légitimes ;

347. Nos relations traditionnelles avec les Etats-Unis et l'Union Européenne sont importantes. Nous considérons que leur indifférence sur le soutien du Rwanda et de l'Ouganda aux groupes rebelles terroristes est dangereuse. Nous insisterons pour que les Etats-Unis et l'Union Européenne changent leur politique sur le Rwanda et la guerre dans l'Est de la RDC ;

348. Nos relations avec la Chine ont un caractère multidimensionnel. Nous souhaitons maintenir nos relations bilatérales sur une base saine et équilibrée. Dans nos relations avec la Chine, nous éviterons que la question des contrats miniers entre les entreprises chinoises et le gouvernement soit une source de tension entre les deux pays ;

349. Nous nous concentrerons sur les relations avec la Turquie avec un nouvel enthousiasme. Nous privilégierons des projets durables de développement des infrastructures sur toute

NOUS PROTÉGERONS NOTRE AIR PUR, NOTRE EAU PURE ET NOTRE SOL PROPRE

Le droit de vivre dans un environnement sain est notre ligne verte. Le premier objectif de notre politique est la préservation de la planète, notre seul sanctuaire. Le deuxième objectif est l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être de nos populations.

- 350. Faire de la sensibilisation à l'environnement et au climat une politique d'Etat ;
- 351. Instaurer une mentalité respectueuse de l'environnement dans notre Administration publique et notre système judiciaire ;
- 352. Prendre des mesures contre les catastrophes naturelles ;
- 353. Garantir l'accès à l'eau potable à toutes nos populations ;
- 354. Installer des stations de mesure de la qualité de l'air afin de surveiller la qualité de l'air ;
- 355. Prendre des mesures efficaces contre la pollution sonore et visuelle dans les villes ;
- 356. Investir dans le traitement des eaux usées et leur utilisation dans des domaines tels que les parcs et les jardins ;
- 357. Augmenter le nombre de parcs et jardins publics ;
- 358. Encourager les jeunes à investir dans le business de production de jeunes plantes ;
- 362. Proposer des formation sur le changement climatique et la durabilité aux employeurs et employés des secteurs public et privé ;
- 363. Mettre en place un système de déplacement urbain qui réduira les émissions de carbone ;
- 364. Développer des routes parallèles pour encourager les congolais à utiliser le vélo ;
- 365. Etendre les zones forestières et protégées ;
- 366. Encourager le processus de reboisement massif dans toutes les 26 provinces ;
- 367. Réviser la loi sur le braconnage, protéger les espèces menacées et augmenter notre biodiversité ;
- 368. Encourager les entreprises à investir dans les énergies renouvelables ;
- 369. Préparer un plan de transition pour les véhicules électriques par le biais de la politique fiscale ;
- 370. Apporter une innovation complète au système de gestion de déchets ;
- 371. Augmenter le nombre de points de collecte des déchets dans chaque commune ;
- 372. Encourager les entreprises à investir dans le recyclage des déchets ;
- 373. Inclure les questions liées au climat et à l'environnement dans les processus budgétaires des gouvernements centraux et locaux ;
- 374. Offrir des avantages fiscaux aux entreprises qui investissent dans les énergies renouvelables ;
- 375. Créer des zones industrielles écologiques organisées ;
- 376. Offrir des bourses pour les recherches dans les domaines tels que les technologie de recyclage et les bioplastiques.

BUDGET

Un montant de 5.175 Milliards de Francs congolais soit 20.7 Milliards USD pour la première année.

Axe politique ; nous 25,5% dont 12,5% pour la défense nationale

Axe économique : 47,5% dont 12,5% pour l'infrastructure et transport et 10% pour l'agriculture.

Axe social; 18% dont 8% pour l'éducation de 7% pour la santé.

Axe politique étrangère et environnemental; 9% du budget global.

Les investissements public et privé dans les infrastructures de base, l'Agriculture, Pêche et Elevage, ainsi que d'autres secteurs détermineront l'augmentation qualitative et quantitative du budget pour le reste du quinquennat qu'on projette à 132 milliards USD.